

Allocution présentée par le président Michel Belin.

18 juin 2021

Actualité judiciaire.

Chères consœurs, chers confrères

L'activité judiciaire nîmoise a été marquée par la tenue de l'assemblée générale le 09 juin 2021, à l'université Vauban, de l'association gardoise d'aide aux victimes d'infractions pénales et de médiations autrement nommée AGAVIP-MEDIATIONS. Cette association qui existe depuis plus de 30 ans a connu ces dernières années un développement conséquent puisqu'elle comprend actuellement 17 salariés pour un budget de plus de 700 000 euros.

Ses missions sont au nombre de quatre :

- L'aide aux victimes d'infractions, qui est la mission historique de l'association, ce pour quoi elle a été créée
- La prise en charge d'auteurs d'infractions dans le cadre du contrôle judiciaire
- La médiation pénale qui consiste à trouver un accord entre auteur et victime pour éviter un procès
- La justice restaurative qui a pour ambition de prendre en charge autant les auteurs que les victimes

L'association a accueilli en 2020 plus de 4000 victimes et je voudrai évoquer aujourd'hui un projet nouveau dans lequel l'association est partie prenante : il s'agit de la mise à disposition au profit du tribunal de Nîmes d'un chien de justice.

Au début du XXI siècle aux Etats Unis, un procureur adjoint de l'Etat de Washington, fait l'acquisition d'un chien d'assistance pour son fils handicapé moteur qui s'apprête à entrer à l'université. Le chien parvient à rassurer l'enfant et l'aide à surmonter le stress qui découle de ce changement.

Ce procureur, constatant que dans l'exercice de son métier de nombreuses victimes sont aussi, comme son fils, confrontées à des états de stress, pense alors qu'elles pourraient, tirer profit de la présence d'un chien tout au long de la procédure judiciaire depuis l'enquête jusqu'au jugement. Le chien d'assistance judiciaire était né. Aujourd'hui ce sont plus de 250 chiens qui ont été formés et qui œuvrent dans plus de 40 états. Il est aussi très développé au Canada.

En mars 2019, le premier chien d'assistance judiciaire a été mis en place au tribunal de Cahors ; en 2022, il devrait être présent au tribunal de Nîmes.

La mission de cet animal est de permettre aux victimes d'agressions physiques violentes et particulièrement traumatisantes de trouver un certain apaisement et une confiance en soi qui vont les aider à libérer la parole et affronter les différentes étapes du protocole judiciaire qui peut conduire jusqu'au procès.

Le chien sera présent aux côtés de la victime comme pour lui signifier qu'elle n'est pas seule. Cette présence rassurante, notamment dans le cas de mineurs victimes d'abus sexuels incestueux, permettra à l'enfant d'affronter les épreuves très anxiogènes qui se succèdent tout au long du processus pénal : audition devant des enquêteurs qu'on ne connaît pas, dans un lieu étranger, audition chez le juge d'instruction avec greffier, avocats, examen par des professionnels de santé et enfin participation à l'audience de jugement avec des magistrats en robe, des jurés et des avocats qui semblent parfois mettre en cause votre parole. Au cours de ce processus qui peut être long, le chien contribue à faire baisser les tensions et réduire l'anxiété. La victime a besoin de prendre confiance en soi, d'avoir à côté d'elle un animal qui sans rien dire mais en lui manifestant toujours de l'empathie, lui témoigne en quelque sorte un appui et une compréhension sans la juger.

Le chien, un labrador, qui sera en fonction à Nîmes, en principe en 2022, est actuellement en formation qui dure 2 ans pour un coût de 17 000 euros ; les sapeurs-pompiers du Gard se sont portés volontaires pour héberger l'animal et l'AGAVIP le mettra à disposition des victimes. Ce chien a vocation à entrer dans les commissariats, les gendarmeries et les tribunaux avec évidemment l'accord de tous.

NB : Ceux qui veulent aller un peu plus loin, consulteront utilement le guide « profession : chien d'assistance judiciaire » qui est consultable en ligne sur le site « France victimes ».

*

**